

Prévention contre le coronavirus (COVID-19) :

Exigences générales relatives au lieu de travail - RÉSUMÉ

Le département du travail et des industries (Department of Labor & Industries, L&I) exige des employeurs qu'ils fournissent des lieux de travail sûrs et sains et qu'ils appliquent le décret du gouverneur pour lutter contre la propagation du coronavirus.

Exigences Générales pour les employeurs

Distanciation sociale

- Lorsque cela est possible, veillez à ce que les salariés se tiennent à au moins deux mètres de distance de leurs collègues et du public.
- Si la distanciation sociale n'est pas possible, utilisez des barrières et d'autres méthodes de prévention éprouvées pour empêcher la transmission du coronavirus.
- Lorsque la distanciation sociale n'est pas possible, veillez à l'utilisation de couvre-visages en tissu, de masques ou de respirateurs.

Lavages des mains fréquents et adéquats

- Prévoyez des installations fixes ou portables pour le lavage des mains, avec de l'eau propre – chaude ou tiède –, du savon et des serviettes en papier.
- Exigez le lavage des mains à l'arrivée au travail, durant les pauses, pendant l'utilisation des toilettes, avant et après avoir mangé, bu ou utilisé des produits à base de tabac, et après avoir touché des surfaces contaminées.
- Prévoyez des postes ou des produits de désinfection des mains, des lingettes ou des serviettes dans des conteneurs portables pour faciliter la désinfection fréquente des mains (entre les lavages de mains) après avoir manipulé des objets touchés par d'autres personnes.

Nettoyage et désinfection de routine et complémentaire

- Établissez un programme d'entretien ménager comprenant une grande fréquence de nettoyage et de désinfection.
- Assurez-vous d'avoir les fournitures adéquates pour un nettoyage et une désinfection approfondis après un cas soupçonné de COVID-19.
- Désinfectez souvent les surfaces les plus touchées.
- Veillez à ce que les salariés utilisent des gants et un équipement de protection des yeux ou du visage lorsqu'ils utilisent des produits chimiques.
- Veillez à ce que les véhicules de travail partagés soient nettoyés et désinfectés chaque fois que le véhicule change d'occupants et régulièrement si la même personne l'utilise.
- Conservez les fiches de données de sécurité (Safety Data Sheets, SDSs) pour tous les désinfectants sur les lieux.

Établissez des procédures pour les travailleurs malades

- Exigez que les travailleurs malades restent chez eux ou restent isolés s'ils sont dans un hébergement de travailleurs agricoles.
- Identifiez et renvoyez à la maison ou isolez les travailleurs qui présentent des signes de la COVID-19.
- Bloquez temporairement les zones jusqu'à ce qu'elles soient nettoyées et désinfectées en profondeur après le signalement d'un salarié soupçonné ou confirmé être atteint de la COVID-19.

Formation des salariés aux dangers de la COVID-19 sur le lieu de travail

En utilisant des termes compris par les salariés, assurez-vous qu'ils connaissent :

- Les signes, symptômes et facteurs de risque associés à la COVID-19.
- Comment lutter contre la propagation du coronavirus sur le lieu de travail.
- Comment se laver efficacement les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes.
- L'importance de se couvrir la bouche lorsqu'ils toussent ou éternuent, et de ne pas se toucher le visage sans s'être lavé les mains.

* Il s'agit d'un résumé. Pour plus de détails, voir le document F414-164-000 *Coronavirus (COVID-19) Prevention: General Requirements and Prevention Ideas for Workplaces*.